

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 21

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO/ M. GERARD GAZAY

OBJET

Action d'encadrement socioprofessionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : Conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et les organismes Frip Insertion, Pain et Partage et Régie Service 13

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317376**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et à ce titre il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par des associations.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement professionnel sont des personnes proches de l'emploi, dont les problèmes périphériques sont limités et n'entravent pas une dynamique d'accès à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement des dites associations et entreprise d'Insertion.

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014/2016, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté de dynamiser les parcours vers la reprise d'activité, et faire des emplois d'étape de parcours un tremplin vers l'emploi durable qui contient notamment l'insertion par l'activité économique.

En effet, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'acquérir une expérience professionnelle puis d'accéder à un emploi durable par le développement d'un savoir-être et d'un savoir-faire.

A cette fin, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent, sur une durée maximale de 2 ans, une action d'encadrement technique et professionnel dénommée « tutorat ».

Par délibération n° 258, adoptée par la Commission Permanente, le 29 juin 2007, les modalités d'attribution de subventions, pour les actions d'encadrement socioprofessionnel au sein des SIAE, ont été fixées pour les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) comme suit :

Action d'encadrement dans les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI)

Un ACI est un dispositif d'insertion ayant l'agrément de SIAE et conventionné par l'Etat après avis du Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE). Il a pour vocation l'embauche et la mise en situation de travail, sur des actions collectives, de personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles.

Dans le cadre des ACI, les contrats de travail ont une durée hebdomadaire de 26 heures modulables, dont, en moyenne, 20 heures de production et 6 heures consacrées aux activités de formation et d'accompagnement.

Au delà de 6 postes agréés par le CDIAE, 50%, a minima, de la totalité des postes à pourvoir doivent être attribués à des bénéficiaires du RSA socle.

La fonction de tutorat est financée pour un montant de 3.500 € par an et par bénéficiaire, à partir de 3 postes attribués à des bénéficiaires du RSA socle, recrutés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Il est donc proposé de financer les 3 actions décrites en détail dans le tableau ci-après.

Organismes	Action Période prévisionnelle	Plus-value de l'action	Territoire des PI	Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA)	Montant de l'aide du Département Cofinancements publics hors contrats aidés Montant de l'aide précédente	Références des dossiers : - N° INS - N° GSU pour les associations - Réunion CTD - Projet
<p>REGIE SERVICES 13</p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : La Bégude Sud – Bâtiment F – 98 avenue de la croix Rouge – 13013 Marseille</p> <p><u>président</u> : Monsieur Philippe MAZEL</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Cité les Flamants »</p> <p>Du 28/06/2016 au 27/06/2017</p>	<p>L'objectif des chantiers d'insertion de la Régie Service 13 est d'améliorer le cadre de vie des habitants de la cité et de favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché de l'emploi.</p> <p>Les activités sont donc en lien direct avec la gestion urbaine de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien des espaces verts ; - travaux de peinture ; - travaux de petites maçonneries. <p>Ces activités supports permettent à des personnes cumulant des problématiques sociales et professionnelles de reprendre confiance en elles et en leurs capacités et permettent ainsi l'acquisition de savoir-être et de comportements professionnels.</p> <p>Le bilan intermédiaire de l'action arrêté au 30 septembre 2015 atteste de 3 sorties positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 sorties durables (1 CDI en restauration, 1 contrat de professionnalisation chez GEIQ Propreté) ; - 1 sortie positive (Formation Travaux Paysagers). 	<p>Pôle 4</p> <p>(Marseille 13^{ème} et 14^{ème})</p>	<p>10 postes en insertion dont 5 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>17.500,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € x 5 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrats aidés) : DIRECCTE : 158.773,00 € Politique de la Ville : 10.000,00 € Région : 16.680,00 € 13 Habitat : 50.000,00 € Autres FDI : 15.051,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 49.000,00 € soit 3.500 € x 14 BRSA.</p>	<p>2016.1.1</p> <p>INS 000509</p> <p>CTD du 05.02.2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2014.11/223 pour la période du 28/06/2015 au 27/06/2016</p>

<p>PAIN ET PARTAGE</p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : Site Vitagliano – 5 rue Antoine Pons – 13004 Marseille</p> <p><u>président</u> : Monsieur Philippe MAZEL</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Atelier de Production et de Livraison du Pain »</p> <p>Du 01/05/2016 au 30/04/2017</p>	<p>L'association Pain et Partage est une franchise de la SCIC BOU'SOL, dont la vocation est d'apporter une réponse à des besoins de consommation en pains fabriqués à partir de farine biologique en faveur des écoles, d'associations caritatives, de structure médico-sociales, de crèches, et de restaurants d'entreprises.</p> <p>En 2016 avec la fusion des deux chantiers, il ressort un seul profil de poste, celui d'agent de fabrication qui regroupe les 4 fonctions des profils précédents : aide boulanger, agent d'entretien, chauffeur livreur et préparateur de commande.</p> <p>L'atelier de production fonctionne en entrées et sorties permanentes en offrant des Contrat Unique d'Insertion (CUI) de 6 mois renouvelables.</p> <p>Le bilan intermédiaire de l'action arrêté au 31 décembre 2015 atteste de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 personnes ont accès à un dispositif d'accompagnement individualisé à l'emploi – DAIE ; - 4 personnes ont accès à Pôle emploi ; - 3 personnes ont accès à un CAP emploi ; - 2 personnes ont accès à un plan local pour l'insertion et l'emploi –PLIE. 	<p>Pôle 3</p> <p>(Marseille 4^{ème} - 8^{ème} - 9^{ème} - 10^{ème} - 11^{ème} - 12^{ème})</p>	<p>20 postes en insertion dont 11 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>38.500,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € x 11 BRSA</p> <p>Cofinancement public (hors contrats aidés) : Conseil Régional : 30.000,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 38.500,00 € soit 3.500 € x 11 BRSA (24.500,00 + 14.000,00)</p>	<p>2016.1.4</p> <p>INS 000512</p> <p>CTD du 05.02.2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2014.10/181 et de la convention 2014.10/182 pour la période du 01/05/2015 au 30/04/2016</p>
---	---	--	---	---	--	--

<p>FRIP'INSERTION</p> <p><u>Statut</u> : Association</p> <p><u>Adresse</u> : 78 bld de la Libération 13004 Marseille</p> <p><u>Président</u> : Monsieur Marcel CIAVALDINI</p>	<p>IAE Tutorat – Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>Récupération, tri, valorisation et revente de vêtements et accessoires</p> <p>Du 15/04/2016 au 14/04/2017</p>	<p>L'association Frip Insertion réalise le tri, la valorisation et la vente de vêtements issus de dons.</p> <p>Cette association a pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de permettre aux bénéficiaires du RSA d'avoir une activité salariée et valorisante tout en continuant de travailler leur projet professionnel ; - de définir les objectifs à atteindre et des moyens pour y parvenir, par des temps d'évaluation sur le travail (via un livret d'accompagnement), aussi bien sur le savoir-faire que sur le savoir-être. <p>Depuis 2010, Frip'Insertion affirme de façon croissante son engagement pour le développement durable et le recyclage de textiles en respect de la charte 13 Eco du CD13.</p> <p><i>Le bilan intermédiaire de l'action arrêté au 31 décembre 2015</i> atteste de 10 sorties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 parcours en formation qualifiante ; - 1 recherche en formation ; - 1 CDDI en ACI Inser'mode ; - 1 création entreprise ; - 1 recherche emploi de chauffeur livreur ; - 1 accès CAP Emploi ; - 2 accès aux soins ; - 1 accès vers démarche sociale et soins. 	<p>Pôle 3</p> <p>(Marseille 4^{ème} - 8^{ème} - 9^{ème} - 10^{ème} - 11^{ème} - 12^{ème})</p>	<p>24 postes en insertion dont 12 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>42.000,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € X 12 BRSA</p> <p>Cofinancement public (hors contrats aidés) : - Conseil Régional : 42.000,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 38 500,00 € soit 3 500 € pour 11 BRSA.</p>	<p>2016.1/3</p> <p>CTD du 05/02/2016</p> <p>Renouvellement de la convention n°2014.10/183 - Période du 15/04/2015 au 14/04/2016</p>
<p>TOTAL</p> <p>28 postes BRSA sur un an, recrutés en CDDI, sur 3 ACI</p>					<p>98.000,00 €</p>	

INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément aux conventions, dont les projets correspondent aux conventions type d'action d'encadrement IAE prévues à cet effet, ces actions seront financées sur les crédits de paiement mis à disposition au titre du budget 2016 :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16015	1007138	Aide à l'encadrement des structures d'insertion	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	98.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL